



FONDATION
COLLÈGE DE
MONTREAL

Politique de reconnaissance



POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

Date d'adoption : Mars 2014

Date de modification : 8 Novembre 2016

Modification n°: Résolution CA-2016-11-08/06

Préambule

La politique de reconnaissance :

- permet à la Fondation de manifester sa gratitude envers ses donateurs d'une manière personnalisée et mémorable pour les donateurs ;
- est flexible pour qu'elle puisse évoluer avec la maturité de ses programmes ;
- est équitable pour tous les donateurs ;
- a un volet toponymique qui correspond aux meilleures pratiques philanthropiques.

1. Méthodes de reconnaissance

Appels

- La direction ou un autre membre du personnel, contacte **chaque** donateur par téléphone, idéalement, ou par courriel, pour le remercier pour le don reçu le jour même où le don est reçu.
- Les membres de la Fondation, incluant les membres du CA, participent une ou deux fois l'an à une campagne de remerciement, un "Thank-o-thon".
- Pour les dons exceptionnels, le président ou un autre membre du CA fait également un appel.

Lettres de remerciement

- Les lettres sont signées par la direction, ou son adjointe en son absence (vacances par exemple), elles accompagnent le reçu aux fins d'impôts.
- Pour des dons exceptionnels :
 - les lettres seront entièrement personnalisées ;
 - une seconde lettre, d'un membre du CA est envoyée, idéalement une note manuscrite sur un carton de la Fondation.

Mot aux parents

La Fondation :

- écrit un message de gratitude général aux parents, et le diffuse via l'Infolettre du Collège vers la mi-septembre ;
- fait faire des appels aux parents donateurs par les membres de la Fondation entre la mi-septembre et la mi-octobre (Thank-o-thon), en se basant sur l'engagement plutôt que le paiement ;

- envoie une lettre de remerciement, avec le reçu aux fins d'impôts, dès que le Collège lui remet la liste des donateurs à la Fondation.

Tableau de reconnaissance

Étant donné que la Fondation, malgré le fait qu'elle célèbre son 50^e anniversaire, n'est pas un organisme mature en ce qui a trait au cycle de vie de son programme de sollicitation, il est souhaitable que toute structure d'un tableau de reconnaissance soit le plus flexible possible. La Fondation :

- ajuste, d'année en année, les catégories de dons reconnus pour avoir un tableau aux volumes harmonieux ;
- se limite à inscrire les niveaux de dons, sans que chacun porte un nom particulier ;
- crée cinq sections pour refléter les différents types de dons :
 - dons faits durant l'année financière venant de se terminer
 - dons annuels affectés à la discrétion de la Fondation, au Fonds des bâtisseurs
 - une reconnaissance à part pour remercier ces donateurs d'avoir la perspicacité, la clairvoyance de faire un don non affecté
 - dons cumulatifs au-delà d'un certain seuil, pour reconnaître la fidélité des donateurs
 - dons planifiés différés concrétisés (legs reçus, primes acquittées pour une police dont la Fondation est propriétaire, don du capital d'une police d'assurance vie suite au décès d'un donateur)
 - dons planifiés différés annoncés
- inscrits en caractères gras les noms de ceux et celles qui ont donné sans interruption depuis un certain nombre d'années (commençant par deux ou trois ans, puis montant jusqu'à cinq ans);
- diffuse le tableau sur le site web de la Fondation, à travers les diverses infolettres (Collège, AACDM) et le rapport annuel.

Plaques de reconnaissance

Lors de campagnes pour des projets spéciaux, comme la future rénovation du Centre de ressources multimédias, des campagnes qui ne justifieraient pas une offre toponymique, mais qui susciteraient tout de même d'importants dons, des plaques de reconnaissance regroupant un nombre de donateurs sont un important outil de reconnaissance. La Fondation :

- conçoit des plaques pour reconnaître le groupe ceux et celles qui ont contribué à un projet spécial :
 - y figureraient une brève description du projet financé ainsi que les noms des principaux donateurs (ou la personne qu'ils souhaitent honorer), si certains se sont démarqués clairement du reste, ainsi que le nombre total de donateurs ayant participé à la campagne

Vidéos témoignages

- Les vidéos sont réservées aux plus importants donateurs.
- Au moins une vidéo devrait être produite par année.
- La vidéo sera diffusée lors d'un événement de reconnaissance ainsi que via le site web de la Fondation, à travers les diverses infolettres (Collège, AACDM).

Événements reconnaissance

- Tout événement de reconnaissance doit profiter d'une activité qui met en vedette les étudiants du Collège, ce qui rappelle ou confirme ce pour quoi les gens font des dons à la Fondation :
 - Concert Artis Magia de Noël, les pièces de théâtre et autres prestations étudiantes qui ont lieu en avril et mai, ou encore le Gala *méritas*.
- L'événement rend hommage à un ou deux donateurs en particulier par année.
- L'événement est intime, symbolique. Les hôtes sont soit la(e) DG du Collège soit le(a)président(e) de la Corporation qui pourront parler des succès du Collège, de ses plans d'avenir, etc.
- Des photos de l'événement seront publiées sur le site web de la Fondation, dans les infolettres du Collège et des Anciens, ainsi que dans le rapport annuel.

Offre toponymique

Pour s'assurer de reconnaître ses donateurs de manière équitable, la Fondation :

- privilégie des dons pour créer des fonds nominatifs, qu'il s'agisse de fonds de bourse ou autres et, pour ce faire, concevoir rapidement une politique de gestion de ses fonds dotés et des protocoles de don types ;
- décline tout don offert par une personne avec qui ni le Collège ni la Fondation ne souhaitent être associés, développe donc une politique d'acceptation de dons ;
- consulte le Collège avant d'offrir de nommer un espace ou un fonds ;
- pour l'offre toponymique d'espaces :
 - examine de très près, lors d'une prochaine grande campagne, la valeur des espaces accordés en fonction des dons reçus pour encourager des dons importants, y associer un réel prestige et être équitable envers les donateurs qui créent des fonds dotés. (Il faudrait notamment voir ce qui est offert ailleurs à Montréal, dans notre marché, pour des sommes équivalentes) ;
 - se limite à ne donner que le nom d'individus à d'éventuels espaces.
- pour les fonds nominatifs :
 - ne dote ni ne nomme un fonds qu'à partir du seuil de 30 000 \$, ou l'équivalent en dollars constants d'une distribution actuelle de 1 000 \$ par année ;
 - ne dote ni ne nomme un fonds pour une demi-bourse que pour un minimum de 60 000 \$, et 125 000 \$ pour une bourse complète ;
 - conçoit un tableau de reconnaissance qui est, avec la permission du Collège, affiché dans un lieu de grand passage et de prestige, sur lequel de nouveaux fonds seront ajoutés au fur et à mesure qu'ils sont constitués ;
 - informe le récipiendaire d'une bourse ou d'un prix, et ses parents, au sujet du donateur qui a permis l'octroi de cette bourse :
 - remet une courte biographie sur le donateur, idéalement avec sa photo et un mot de sa part sur ce qui l'a motivé à offrir une bourse (si le don n'est pas anonyme) ;
 - encourage le récipiendaire et ses parents à écrire au donateur, ou à son représentant, pour le remercier pour son don, tout en permettant l'anonymat, selon la tradition au Collège ;
 - mentionne tous les fonds dotés sur le site web de la Fondation, du Collège, et dans son rapport annuel ;

- mentionne ces dons, ces fonds, dans les diverses infolettres et en parle durant les portes ouvertes et la présentation faite aux parents lors des examens d'admission ;
- invite les donateurs, ou leurs représentants, à offrir la bourse d'excellence ou le prix que leur don aura permis d'octroyer.
- Le Conseil d'administration prend en délibéré toute conduite d'un ancien donateur qui pourrait mettre en péril l'image ou la réputation de la Fondation, et décide de ce qui convient de faire dans les meilleurs intérêts de la Fondation.

Vidéo des élèves

- Conçoit, tous les ans, selon le calendrier pédagogique, une vidéo qui pourrait prendre la forme d'un "lip dub" de témoignages des élèves sur ce qu'ils aiment du Collège et qui a été rendu possible grâce aux dons faits à la Fondation, etc.
- Diffuse cette vidéo via les infolettres, le site web de la Fondation ou encore dans des courriels envoyés à certains donateurs.

Cadre du Collège

- Offre ce cadre à des gens qui ont fait un don exceptionnel, des dons allant au-delà du minimum requis pour créer un fonds de bourse.
- Le CA détermine si un don est véritablement exceptionnel, selon les circonstances du donateur.

Société pour les dons différés non réalisés

- Crée la société Héritage 1767.
- Invite ceux et celles, qui ont informé la Fondation de leur intention de lui faire un don différé, à faire partie de ce groupe :
 - d'abord en contactant ceux qui ont déjà fait un tel don, ou leur représentant
 - puis au fur et à mesure que des gens préviennent la Fondation de leur intention de don
- Fait la mise à jour de la liste tous les ans.
- Fait la promotion de ce cercle via les infolettres, le site de la Fondation et le rapport annuel du Collège.

2. Les moyens de communication

Rapport annuel

- Le tableau de reconnaissance figure dans le rapport annuel.
- Des profils de donateurs de tous types, qui ont fait des dons de montants variés y sont publiés, avec l'approbation de ceux-ci.
- Une centaine de rapports annuels tout au plus sont commandés par année, à moins que les besoins changent au fil des ans.

Rapport d'impact

- Lorsqu'un projet a été réalisé grâce à un ou des donateurs en particulier, les noms de ceux-ci sont mentionnés (à moins que le donateur souhaite maintenir l'anonymat).
- On inclut toujours un mot de remerciement général à l'ensemble des donateurs.
- On diffuse ce rapport juste avant que les parents ne reçoivent leurs factures.

Infolettres du Collège et des Anciens

La Fondation doit demander la permission aux Anciens la possibilité de publier dans son infolettre le tableau de reconnaissance ainsi qu'un mot de gratitude de la part de la Fondation à leurs membres respectifs.

Site web de la Fondation

La Fondation inclut les sections suivantes qui ont trait à la reconnaissance :

- Tableau d'honneur :
 - dons faits durant l'année financière venant de se terminer ;
 - dons annuels affectés à la discrétion de la Fondation au Fonds des bâtisseurs ;
 - une reconnaissance à part pour remercier ces donateurs d'avoir la perspicacité, la clairvoyance de faire un don non affecté ;
 - dons cumulatifs au-delà d'un certain seuil, pour reconnaître la fidélité des donateurs ;
 - dons planifiés différés concrétisés (legs reçus, primes acquittées pour une police dont la Fondation est propriétaire, don du capital d'une police d'assurance vie suite au décès d'un donateur) ;
 - dons planifiés différés annoncés.
- Photos de la soirée reconnaissance.
- Vidéo témoignages de donateurs et de bénéficiaires.
- Vidéo de remerciement des élèves.

TYPE DE RECONNAISSANCE ET MOYENS DE COMMUNICATION UTILISÉS

--	--	--	--	--	--

Dons	Outils											Médias			
	Appel	Lettre	Mots aux parents	Tableau	Plaques	Vidéo témoignage	Événement	Offre toponymique	Vidéo d'élèves	Cadre laminé	Société héritage	Rapport annuel	Rapport d'impact	Infolettres	Site web
CVP	*	*	*	*								*	*	*	*
Publipostage	*	*		*								*	*	*	*
Don in memoriam	*	*													
Fonds des bâtisseurs	*	*		*								*	*	*	*
Projets spéciaux	*	*		*	Selon		Selon	Selon		Selon		*	*	*	*
Dons exceptionnels	*	*		*	Selon	*	*	Selon		Selon		*	*	*	*
Don différé de plus de 30 000 \$	*	*		*		*	*	Selon		Selon	*	*	*	*	*

Maj : 26/10/2016